

DEC140972CNPS

**Décision portant nomination de M. Stéphane LEBLANC aux fonctions de chargé de mission**

**LE PRESIDENT,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

**Vu** l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

**Vu** la décision n°100259DAJ du 01 octobre 2010 portant création et organisation de la coordination nationale de prévention et de sécurité ;]

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Monsieur Stéphane LEBLANC, ingénieur d'étude au CNRS (IE1), responsable du service de prévention et de sécurité de la délégation Midi-Pyrénées est nommé chargé de mission auprès du président pour la direction générale déléguée aux ressources dans le cadre de la coordination nationale de prévention et de sécurité. Sa mission a pour objet d'apporter une expertise dans le cadre du développement du didacticiel NEO, destiné à former les nouveaux arrivants dans les unités de recherche en matière de sécurité.

Pour l'exercice de cette mission, Monsieur Stéphane LEBLANC demeure affecté à la délégation Midi-Pyrénées, 16 avenue Edouard Belin, 31055 Toulouse cedex 4.

**Article 2**

Du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre 2014, Monsieur Stéphane LEBLANC percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

**Article 3**

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

**Article 4**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président

Alain Fuchs